



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations d'aide aux victimes

Question écrite n° 16365

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'avancement du projet de création d'une « contribution victimes ». Plusieurs associations ont en effet saisi le gouvernement, au cours des dernières années, afin que les personnes morales et physiques condamnées définitivement soient redevables d'une contribution destinée au financement d'actions associatives visant à soutenir et accompagner les victimes. Cette contribution, qui viendrait en complément des subventions déjà perçues par les structures d'aides aux victimes, aurait en outre un rôle pédagogique pour l'auteur de l'infraction, confronté aux conséquences psycho-sociales à long terme de son acte. En conséquence, il lui demande quelles sont les suites susceptibles d'être réservées à cette réflexion dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16365

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 971

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)